

Il y a d'autres aspects du bill qui nous préoccupent, monsieur l'Orateur, mais ils ne posent pas de problèmes trop graves et je suis certain que le comité se chargera d'y voir. Je ne sais pas au juste pourquoi le gouvernement a modifié le texte de l'article 40 de façon à stipuler que celui qui ouvre du courrier sans excuse légitime commet une infraction au lieu de dire simplement que celui qui ouvre du courrier commet une infraction, comme le stipule la loi actuelle. Autrement dit, le gouvernement a ajouté les mots «sans excuse légitime». Nous espérons qu'il n'essaie pas subrepticement de permettre ainsi à la GRC d'ouvrir le courrier légalement. Cela nous inquiète d'entendre le ministre dire que le conseil d'administration de la société comprendra des représentants syndicaux parce que nous nous demandons s'il ne veut pas dire par là qu'il nommera des gens comme le sénateur Ed Lawson au sein du conseil d'administration et qu'il prétendra ensuite que ces gens représentent les travailleurs moyens.

A tout prendre, monsieur l'Orateur, je répète que mon parti appuie l'objectif du bill à l'étude et que nous sommes tout à fait disposés à permettre qu'il soit adopté rapidement au comité pourvu toutefois que le gouvernement accorde aux amendements que nous proposerons toute l'attention que nous jugeons qu'ils méritent.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le bill à l'étude ne m'excite pas du tout. Je suis convaincu que c'est l'étatisation, dont le dernier orateur a parlé avec tellement d'enthousiasme, qui a causé les ennuis qu'éprouve actuellement le service postal et que peu importe quel sera l'organisme qui essaiera de le remettre sur la bonne voie, il aura bien du mal à y parvenir. Si le service postal constitue un bon exemple d'une société étatisée, je suis certain que les Canadiens n'appuieront jamais les tentatives du NPD en vue de nationaliser d'autres sociétés.

Je voudrais maintenant parler de deux ou trois articles du bill. Je me pencherai d'abord sur les mots «en assurant l'essentiel des services postaux habituels». J'ai cherché en vain ce qu'on entendait par cette expression et j'ignore toujours si cela veut dire qu'on veut éliminer le service de base que nous avons maintenant et si cela pénalisera les habitants des régions rurales et une bonne partie des citadins qui reçoivent maintenant leur courrier à domicile. Le service est déjà assez mauvais sans aggraver la situation et j'espère que quand le ministre mettra fin au débat sur le bill ou pendant l'étude au comité, il nous dira ce que signifie l'expression «en assurant l'essentiel des services postaux habituels».

Je me demande si le maintien des services postaux habituels veut dire que les Postes continueront de garder leurs bureaux de poste ouverts quand les autres commerces sont ouverts, comme elles l'ont fait pendant bien des années. On songe maintenant à fermer les bureaux de poste ruraux des petites villes et des villages le samedi. Le samedi n'est plus un jour d'affaires comme il l'était naguère dans de nombreuses régions du pays. Toutefois, le samedi est encore un jour très important et de nombreux ruraux vont en ville le samedi faire leurs emplettes et comptent obtenir leur courrier. Je recommande instamment quand la question sera étudiée que nous ne décidions pas automatiquement de fermer tous les bureaux de poste le samedi. Nombre de gens travaillent de longues heures, depuis les petites heures jusque tard dans la nuit pour gagner leur subsistance et celle de leur famille. Certains de mes

Société canadienne des postes—Loi

correspondants m'ont signalé que le seul temps où ils peuvent se rendre vaquer à leurs affaires au bureau de poste est le samedi.

● (1610)

Une autre chose au sujet du service essentiel qui me préoccupe est les heures de travail. A l'heure actuelle, par exemple, notre bureau de poste de Calgary fonctionne de 7 heures du matin à 5h15 de l'après-midi. A Airdrie, quelques milles plus loin, le bureau de poste n'ouvre qu'à 8 h 45. Cela veut dire que les travailleurs ne peuvent s'y rendre avant d'aller travailler et il est fermé quand leur jour de travail est terminé.

Je soutiens que l'objectif primordial du bureau de poste devrait être de servir les Canadiens, de livrer leur courrier et de leur procurer un service dont ils puissent être fiers. Il y a plusieurs années, il n'y avait aucun problème au ministère des Postes. On postait une lettre en étant absolument certain qu'elle parviendrait au destinataire en très peu de temps. Aujourd'hui, on ne peut être certain de rien: la lettre peut arriver trois jours plus tard, mais il se peut aussi qu'on mette 17 jours à la livrer. C'est insuffisant comme service et si les choses doivent en rester là, on ne satisfera personne rien qu'en transformant le ministère en société de la Couronne. J'estime qu'il importe qu'on sache que le fait de changer le nom de l'organisme et certains aspects de ses activités n'aura peut-être pas l'effet souhaité. Cela ne suffira pas à améliorer le service. On doit par conséquent procéder à des changements radicaux à la base même du système actuel.

L'un des aspects de ce bill qui m'inquiète le plus est la fréquence pour ne pas dire la constance avec laquelle on retrouve les expressions «nommé par le ministre» ou «avec l'approbation du ministre» ou «sont nommés par le gouverneur en conseil». Le président, le président du conseil et les membres du conseil d'administration ou administrateurs sont tous nommés par le gouverneur en conseil à titre amovible. Ces gens-là seront-ils responsables au cabinet ou aux Canadiens?

Nous nous trouvons déjà dans la situation où le ministre est responsable devant les Canadiens par l'intermédiaire de la Chambre et je me demande si cela ne va pas les mettre hors de portée de la Chambre. Pourrions-nous examiner les difficultés qui pourront surgir dans les services postaux? Pourrions-nous représenter nos élus, en ayant quelqu'un à qui poser des questions? Pour l'instant, nous pouvons poser des questions au ministre et le ministre essaie d'y répondre. Si quelque chose va mal, il peut prendre des mesures pour redresser la situation. Nos concitoyens n'ont-ils aucun contrôle sur les Postes, même par le biais de leurs élus? Si c'est le cas, cela ne me plaît pas du tout.

On doit nous donner l'assurance ferme que nous allons pouvoir présenter des instances, que ces instances seront entendues et que les présidents, présidents directeurs et directeurs rendront des comptes aux députés de la Chambre et qu'ils seront donc responsables devant les Canadiens. Je pense qu'il s'agit d'une chose fondamentale et importante.

L'autre question qui me préoccupe, c'est celle de la hiérarchie. Si ce projet de loi ne modifie pas la hiérarchie, je ne vois pas comment il peut contribuer à améliorer nos services postaux. A mon avis, c'est l'une des lacunes fondamentales du service postal actuel.